

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 29 août 2022 à 16 h 30, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Stéphane Leduc, Normand Amesse, Patrick Rancourt, Jean-François Giroux et Sophie Sirois-Perras, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présentes M^{me} Manon Bernard, directrice générale, et M^e Kim V. Dumouchel, greffière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment notifié à chacun.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les sommaires décisionnels relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

2022-08-569

ADOPTION DU RÈGLEMENT 393-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 393 DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ENTREPÔT DE SEL DU PORT DE VALLEYFIELD AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 750 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

ATTENDU QU'une copie du Règlement 393-01, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a présenté et déposé le projet de règlement 393-01 le 16 août 2022;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne la dépense de même que le mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le *Règlement 393-01 modifiant le Règlement 393 décrétant divers travaux de réfection de l'entrepôt de sel du port de Valleyfield ainsi qu'un emprunt de 1 750 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.*

ADOPTÉ

2022-08-570 ADOPTION DU RÈGLEMENT 430 CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

ATTENDU QU'une copie du Règlement 430, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a déposé le projet de règlement 430, sans modification, le 16 août 2022;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le Règlement 430 concernant la mise en œuvre du programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2022-08-571 NOMINATION AU POSTE DE COORDONNATRICE À L'UNITÉ DES REVENUS AU SERVICE DES FINANCES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'une coordonnatrice à l'unité des revenus au Service des finances et des technologies de l'information;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Sophie Sirois-Perras,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

DE nommer M^{me} Julie Garon au poste de coordonnatrice à l'unité des revenus au Service des finances et des technologies de l'information, avec une période de probation de douze (12) mois travaillés;

QUE la date d'affectation de M^{me} Garon soit prévue le 19 septembre 2022;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M^{me} Garon soient celles prévues au protocole d'entente du personnel cadre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville.

ADOPTÉ

2022-08-572 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT les changements législatifs découlant de l'adoption et la sanction du projet de loi 64 (loi 25);

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* prévoit qu'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels est chargé de soutenir l'organisme public dans l'exercice de ses obligations en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT QU'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels doit être mis en place;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Leduc,
appuyé par M^{me} la conseillère Sophie Sirois-Perras,
et résolu à l'unanimité

DE nommer les personnes suivantes au comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels :

- M^{me} Manon Bernard, directrice générale;
- M^{me} Kim V. Dumouchel, responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels
- M^{me} Josée Bourdeau, responsable substitut de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels
- M. Vincent-Olivier Ménard, technicien en gestion documentaire;
- M. Marc-André Ouellette, technicien en gestion documentaire (temporaire);
- M. Rémi Potvin, Coordonnateur TI;
- M^{me} Johanne Plante, directrice, Service des finances et des TI;
- M^{me} Katerine Duguay, Directrice RH;
- M. René Monette, Directeur SRC;
- M. Martin Pharand, Directeur Urbanisme;
- M^{me} Anne-Marie Lefebvre, Directrice Communications;

D'autoriser le Service du greffe à procéder à la mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens pour représenter la Ville auprès des divers comités, commissions et organismes de la Ville.

ADOPTÉ

2022-08-573 RÉVISION DE LA STRUCTURE ET DES EMPLOIS AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT la croissance organisationnelle du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la directrice du Service des ressources humaines;

VU la recommandation du Service des ressources humaines de procéder à la révision dudit service;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jean-François Giroux,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le nouvel organigramme proposé par le Service des ressources humaines.

ADOPTÉ

2022-08-574 OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À L'ENTREPRISE AERZEN CANADA INC. RELATIF À LA RÉPARATION URGENTE D'UNE SOUFFLANTE À L'USINE D'ÉPURATION

CONSIDÉRANT QUE des problèmes sont survenus sur deux soufflantes et qu'il y avait lieu d'exécuter les réparations en urgence;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements sont essentiels au fonctionnement de l'usine d'épuration;

VU la recommandation du Service de l'environnement d'octroyer ledit contrat;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-François Giroux,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Aerzen Canada inc. un contrat de gré à gré relatif à la réparation urgente d'une soufflante à l'usine d'épuration, pour la somme maximale de 92 830,49 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2022-08-575 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 16 h 31, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance extraordinaire du 29 août 2022.

ADOPTÉ

Miguel Lemieux, maire

Kim V. Dumouchel, greffière